





Patricia BERSOT  
SASU Espace Bégaïement Patricia Bersot  
Référéncé DATADOCK  
SIRET 821 157 641 00019  
N° Formatrice : 93060782806  
Tel : +33681294417  
Mail : [espace.begaïement.bersot@gmail.com](mailto:espace.begaïement.bersot@gmail.com)  
Site : [www.espace-begaïement.bersot.eu](http://www.espace-begaïement.bersot.eu)  
Adresse : Villa Médicis,  
22 avenue Edmond Rostand,  
06100 Nice

SASU Espace Bégaïement Patricia Bersot  
Adresse : 22 avenue Edmond Rostand, 06100 Nice  
Tel : +33681294417  
SIRET 821 157 641 00019  
N° Formatrice : 93060782806  
Mail : [espace.begaïement.bersot@gmail.com](mailto:espace.begaïement.bersot@gmail.com)  
Site : <http://www.espace-begaïement.bersot.eu>

## Annexe 1 : CONDITIONS GENERALES de la FORMATION

La formation aura lieu dans une salle adaptée au nombre de participants.

Les moyens techniques suivants seront mis en place : Projection sur écran d'une présentation Power Point et de Vidéos. Chaque participant recevra Par mail 1 semaine avant la formation des documents, qu'il pourra imprimer et ainsi préparer les deux journées de formation. De nombreux exercices pratiques seront effectués pendant cet « atelier ».

Le contrôle des connaissances sera effectué à l'issue des deux journées par la remise à chaque participant de deux questionnaires : un de connaissances sur les sujets présentées, un de satisfaction sur l'aspect matériel et l'aspect pédagogique.

Le contrôle de la présence à la formation sera réalisé avec une feuille d'émargement présentée et signée deux fois par journée.

Pour les orthophonistes en exercice libéral :

### Formations prises en charge par Agence Nationale du DPC

Une attestation de participation ainsi qu'une facture acquittée, seront remises à chaque participant à l'issue de la formation.

Une demande « d'évaluation de l'impact sur les pratiques » vous sera envoyée pour la journée non présentielle. Ce n'est qu'après avoir reçu les documents de **tous** les participants que la demande de solde pourra être envoyée à l'Agence Nationale du DPC.

### Rappel des horaires de formation

9h - 12h30 / 14h -17h30 (horaires susceptibles de modification en fonction des horaires d'avion)

### **Recommandations de la HAS :**

#### **1) Méthode : Approche pédagogique et cognitive en groupe 1.1 :**

**« C'est une formation présentielle en séminaire, sous forme d'atelier, formation interactive. » Cette formation est complétée par une activité**



Patricia BERSOT  
SASU Espace Bégaiement Patricia Bersot  
Référéncé DATADOCK  
SIRET 821 157 641 00019  
N° Formatrice : 93060782806  
Tel : +33681294417  
Mail : [espace.begaiement.bersot@gmail.com](mailto:espace.begaiement.bersot@gmail.com)  
Site : [www.espace-begaiement.bersot.eu](http://www.espace-begaiement.bersot.eu)  
Adresse : Villa Médicis,  
22 avenue Edmond Rostand,  
06100 Nice

d'analyse des pratiques : intégrée à la démarche cognitive, au moment de l'identification des besoins de formation ou de l'évaluation de l'impact de la formation ;

2) **Dispositifs spécifiques 4** : formation professionnelle tout au long de la vie (professionnels paramédicaux)

3) ORIENTATIONS DÉFINIES PAR PROFESSION DE SANTÉ OU SPÉCIALITÉ, SUR LA BASE DES PROPOSITIONS DES CONSEILS NATIONAUX PROFESSIONNELS OU, EN LEUR ABSENCE, DES REPRÉSENTANTS DE LA PROFESSION OU DE LA SPÉCIALITÉ

Orthophoniste : **Orientation n° 3** : l'intervention orthophonique dans les troubles de la phonation

Formatrice : **Hélène VIDAL**

Objectif : Permettre aux orthophonistes d'être plus performantes lors de la PEC d'un enfant, d'un adolescent ou d'un adulte qui bégaiement

A) Partie Cognitive

## PROGRAMME DE LA FORMATION

**1er jour : 9.00-12.30 & 14.00-17.30**

**9.00** : Introduction : Tour de table et présentation de la formation :  
« Ne plus craindre de rencontrer des patients souffrant de bégaiement masqué »

**9.15** : Témoignage de Léna, orthophoniste et patiente, en podcast  
(<https://www.slate.fr/podcast/168089/le-bout-manquant-du-puzzle> )

**10.15** : définitions et approches théoriques, le syndrome de parole intériorisée

**10.45** : Pause

**11.00** : diagnostics différentiels, la timidité, l'anxiété, la phobie sociale

**11.30** : Les étapes du bilan selon l'âge du patient



Patricia BERSOT  
SASU Espace Bégaiement Patricia Bersot  
Référéncé DATADOCK  
SIRET 821 157 641 00019  
N° Formatrice : 93060782806  
Tel : +33681294417  
Mail : [espace.begaiement.bersot@gmail.com](mailto:espace.begaiement.bersot@gmail.com)  
Site : [www.espace-begaiement.bersot.eu](http://www.espace-begaiement.bersot.eu)  
Adresse : Villa Médicis,  
22 avenue Edmond Rostand,  
06100 Nice

## **12.30 à 14.00 : Repas**

**14.00** : vidéos et analyse didactique : la plainte exprimée, la plainte sous-terrainne, au-delà de l'inconfort de parole.  
Les émotions cachées.

## **16.00 à 16.15 : Pause**

**16.15** : La construction progressive du masquage, le cercle vicieux  
Les cognitions et les distortions cognitives  
Les stratégies et autres habiletés de compensation

## **17.15 à 17.30**

Questions des stagiaires pour compléter la formation de la journée

## **2ème jour : 9.00-12.30 & 14.00-17.30**

**9.00** : L'iceberg de Sheehan. Vidéos

**9.30** : Les pistes thérapeutiques de la prise en charge de l'adolescent et de l'adulte  
l'Echelle d'évaluation de H. de Cordoue et J. Etchéverry

**10.45** : Pause

**11.00 à 12.30** : Utilisation de l'Echelle par couleur

## **12.30 à 14.00 : Repas**

**14.00** : Sortir de l'évitement, Vivian Sisskin

**15.00** : Les techniques motrices qui soulagent à court terme et à long terme



Patricia BERSOT  
SASU Espace Bégaiement Patricia Bersot  
Référéncé DATADOCK  
SIRET 821 157 641 00019  
N° Formatrice : 93060782806  
Tel : +33681294417  
Mail : [espace.begaiement.bersot@gmail.com](mailto:espace.begaiement.bersot@gmail.com)  
Site : [www.espace-begaiement.bersot.eu](http://www.espace-begaiement.bersot.eu)  
Adresse : Villa Médicis,  
22 avenue Edmond Rostand,  
06100 Nice

**15.30** : Les dysfluences volontaires, l'entraînement oratoire, la prise de parole en public. Vidéos

**16.00 à 16.15** : Pause

**16.15** : L'intérêt de l'utilisation de la vidéo

**16.30** : l'importance d'accepter de participer aux groupes thérapeutiques, modalités et fonctionnement  
L'implication et l'alliance thérapeutiques

**17.15 à 17.30**

**Tout au long de ces deux jours, alterneront présentations théoriques, mises en situations dans les jeuxercices, questionnements sur notre pratique et réflexions sur le ressenti de chacun.**

## REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- André Ch. & Légeron P. : La peur des autres, Paris, éd Odile Jacob. 1995
- Aumont-Boucand, V. Le bégaiement de l'enfant sa prise en charge: livre d'exercices. Isbergues: Ortho édition. 2009
- Aumont-Boucand, V. Le bredouillement, savoir l'identifier pour pouvoir le soigner. Les entretiens de Bichat, 5-8. 2012
- Aumont-Boucand, V. Le bégaiement de l'adolescent et de l'adulte: théorie et pratique. Isbergues: Ortho édition. 2014
- Anzieu A. : La dynamique des groupes restreints. Paris, éd. Dunod. 1968
- Boucand V. : De retour de Northwestern, Rééducation Orthophonique n° 206. p 93-102. 2001
- de Chassey J. & Brignone S. : Thérapie comportementale et cognitive, Isbergues, Ortho Edition. 2003
- de Cordoue H & Etchéverry J : Les bégaiements intériorisés : une parole sous contrôle. Université de Nantes, 2009-2010
- Couvignou C. & Haffreingue C. : Les groupes thérapeutiques d'enfants qui bégaiement, Rééducation orthophonique n° 211, p 95-102. 2002
- Filliozat I. : J'ai tout essayé, éd. JC Lattès. 2011
- Filliozat I. : Il me cherche, éd. JC Lattès. 2014



Patricia BERSOT  
SASU Espace Bégaiement Patricia Bersot  
Référéncé DATADOCK  
SIRET 821 157 641 00019  
N° Formatrice : 93060782806  
Tel : +33681294417  
Mail : [espace.begaiement.bersot@gmail.com](mailto:espace.begaiement.bersot@gmail.com)  
Site : [www.espace-begaiement.bersot.eu](http://www.espace-begaiement.bersot.eu)  
Adresse : Villa Médicis,  
22 avenue Edmond Rostand,  
06100 Nice

Fumeaux, P., & Revol, O. Le haut potentiel intellectuel : mythe ou réalité ? La revue de santé scolaire & universitaire, (18), 8-10. 2012

de Frayssinet Y-E. : Le Quatrième Automne, Toulouse, Auto-Edition. 2004

Estienne F. & Van Hout A. : Les Bégaiements, Paris, éd Masson. 1996

Gayraud-Andel M. : Bégaiement et art thérapie, Isbergues, Ortho Edition. 2000

Gayraud-Andel & Poulat : Le bégaiement, comment le surmonter, Paris, éd Odile Jacob. 2011

Gramond, A., & Simon, S. J'aide mon enfant précoce. Paris: Eyrolles. 2016

Grand, C. Toi qu'on dit « surdoué »: la précocité intellectuelle expliquée aux enfants. L'Harmattan. 2011

Grégoire, J. Les défis de l'identification des enfants à haut potentiel. Approche Neuropsychologique des Apprentissages chez l'Enfant, (119), 419-424. 2012

Jarnoux E. : Le Bégaiement intériorisé : profils de patients et échelle d'évaluation des évitements de situations. Université de Nantes, 2011-2012

Lagarde & Parent : Conseils pour ceux qui bégaiement, Lattes, édwww.goodbye-begaiement.fr . 2011

Le Huche F. : Le bégaiement option guérison, Paris, éd Albin Michel. 1998

Mauduit, L. Bégaiement et précocité intellectuelle : Quelles relations ? Quelles thérapeutiques ? Mémoire pour l'obtention du certificat de capacité d'orthophoniste, Université de formation et de recherche « Médecine et techniques médicales », Nantes. 2006

May A. : Dé-jouer les mots, Isbergues, Ortho édition. 2001

Monfrais-Pfauwadel, M.-C. Bégaiement, bégaiements: un manuel clinique et thérapeutique. Paris: De Boeck-Solal. 2014

Murray F. : L'histoire d'un bègue, Paris, éd APB. 1996

Oksenberg, P. L'humour à usage thérapeutique dans la thérapie du bégaiement. Rééducation orthophonique, 51(256), 153-168. 2013

Perrodin-Carlen, D., Poulin, R., & Revol,O. 100 idées pour accompagner les enfants à haut potentiel: changeons notre regard sur ces enfants à besoins spécifiques afin de favoriser leur épanouissement. Paris: Tom Pousse. 2015

Piérat, B. Les bégaiements de l'adulte, Vottem Belgique, éd Mardaga. 2011

Provin, E., & Provin, S. La prise en charge orthophonique des enfants HP qui bégaiement. Création d'un outil de dépistage et d'une fiche de conseils : Comment les repérer ? Comment orienter la rééducation? Mémoire présenté en vue de l'obtention du Diplôme Universitaire Bégaiement et troubles de la fluence de la parole, approches plurielles, Université Pierre et Marie Curie, Paris. 2017

Revol, O., & Bléandonu, G. Enfants intellectuellement précoces : comment les dépister ? Archives de Pédiatrie, 2012

Rustin L. & Kuhr A. : Troubles de la parole et habiletés sociales, Paris, éd Masson. 1992



Patricia BERSOT  
SASU Espace Bégaïement Patricia Bersot  
Référéncé DATADOCK  
SIRET 821 157 641 00019  
N° Formatrice : 93060782806  
Tel : +33681294417  
Mail : [espace.begaielement.bersot@gmail.com](mailto:espace.begaielement.bersot@gmail.com)  
Site : [www.espace-begaielement.bersot.eu](http://www.espace-begaielement.bersot.eu)  
Adresse : Villa Médicis,  
22 avenue Edmond Rostand,  
06100 Nice

Shapiro D. : Le traitement du bégaïement : son approche selon différents pays, influences et leçons générales, Rééducation Orthophonique n° 206. p 113-125, 2001

Siaud-Facchin J. : L'enfant surdoué, Paris, éd Odile Jacob. 2002

Siaud-Facchin, J. Trop intelligent pour être heureux ? L'adulte surdoué. Paris: O. Jacob. 2008

Simon A-M. : Paroles de Parents, Isbergues, Ortho Edition. 1999

Simon A-M. :

- L'enfant d'âge scolaire qui bégaie, l'Orthophoniste n° 230. juin 2003 p 19-26
- Adolescence et bégaïement, l'Orthophoniste n° 241. septembre 2004 p 19-26
- Bégaïement = trouble de la communication 1, l'Orthophoniste n° 251. septembre 2005 p 19-25
- Bégaïement = trouble de la communication 2, l'Orthophoniste n° 252. octobre 2005 p 19-25
- Compte-rendu d'une première expérience de stage thérapeutique intensif, l'Orthophoniste, n° 211. 2001 p 19-26
- Bégaïement: ERASM et autres techniques rééducatives 1, l'Orthophoniste n° 310. juin 2011
- Bégaïement : autres approches rééducatives 2, l'Orthophoniste n° 311, septembre 2011

Vidal-Giraud, H. Bégaïement et précocité. Rééducation orthophonique, 40(211), 7-12. 2002

Vincent, É. Le bégaïement: la parole désorchestrée. Toulouse: Éditions Milan. 2004

#### Sites internet

<http://www.begaielement.org> (Association Parole Bégaïement)

<http://goodbye-begaielement.blogspot.fr/>

<http://infosbegaielement.blogspot.fr/>

<http://dubegaielementdansmaclasse.wordpress.com/>

## ANNEXE 3 : REGLEMENT INTERIEUR

### TITRE 1 – objet et champ d'application

#### Article 1 – objet

Conformément aux dispositions de l'article L6352-3 du Code du Travail, le présent règlement intérieur a pour objet de préciser l'application de la réglementation en matière d'hygiène et de sécurité, de déterminer les règles générales et permanentes relatives à la discipline et d'énoncer les dispositions relatives aux droits de la défense du stagiaire dans le cadre des procédures disciplinaires.

#### Article 2 – champ d'application

Ce règlement s'applique à tous les stagiaires de « SASU Espace Bégaïement Patricia Bersot »

Les dispositions du présent règlement sont applicables à tout local ou espace accessoire (parc, lieux de restauration, ...) occupé par SASU Espace Bégaïement Patricia Bersot que ce soit son siège social ou tout autre lieu loué par SASU Espace Bégaïement Patricia Bersot. Les stagiaires devront en outre respecter les mesures d'hygiène et de sécurité applicables dans les établissements où sont organisés les stages de SASU Espace Bégaïement Patricia Bersot

### TITRE 2 – hygiène et sécurité

#### Article 3 – dispositions générales





Patricia BERSOT  
SASU Espace Bégaïement Patricia Bersot  
Référéncé DATADOCK  
SIRET 821 157 641 00019  
N° Formatrice : 93060782806  
Tel : +33681294417  
Mail : [espace.begaïement.bersot@gmail.com](mailto:espace.begaïement.bersot@gmail.com)  
Site : [www.espace-begaïement.bersot.eu](http://www.espace-begaïement.bersot.eu)  
Adresse : Villa Médicis,  
22 avenue Edmond Rostand,  
06100 Nice

En matière d'hygiène et de sécurité, chaque stagiaire doit se conformer strictement tant aux prescriptions générales qu'aux consignes particulières qui seront portées à sa connaissance par affiches, instructions, notes de service ou tout autre moyen.

#### **Article 4 – lieux de restauration**

L'accès aux lieux de restauration n'est autorisé que pendant les heures fixées pour les repas. Il est interdit, sauf autorisation spéciale accordée par le responsable de l'établissement, de prendre ses repas dans les salles où se déroulent les stages.

#### **Article 5 – règles générales à la protection contre les accidents**

Tout stagiaire est tenu d'utiliser tous les moyens de protection individuels et collectifs mis à sa disposition pour éviter les accidents et de respecter strictement les consignes particulières à cet effet.

#### **Article 6 – règles relatives à la prévention des incendies**

Tout stagiaire est tenu de respecter scrupuleusement les consignes relatives à la prévention des incendies. Il est interdit de fumer dans les salles où se déroulent les formations. Il est interdit d'utiliser des matières inflammables à l'intérieur ou à proximité des locaux.

#### **Article 7 – obligation d'alertes**

Tout stagiaire ayant constaté une défaillance ou une anomalie dans les installations ou le fonctionnement des matériels est prié d'en informer l'animateur ou les responsables de l'établissement. Tout accident, même bénin, doit être immédiatement déclaré à la direction par la victime ou les témoins.

### **TITRE 3 – discipline et sanctions**

#### **Obligations disciplinaires**

##### **Article 8 – dispositions générales relatives à la discipline**

Les stagiaires doivent adopter une tenue, un comportement et des attitudes qui respectent la liberté et la dignité de chacun. Tout manquement aux règles relatives à la discipline pourra donner lieu à l'application de l'une des sanctions prévues par le présent Règlement

##### **Article 9 – horaires de stage**

Les stagiaires doivent respecter les horaires de stage fixés par l'animateur de la formation.

##### **Article 10 – entrées, sorties et déplacements**

Les stagiaires n'ont accès aux locaux de l'établissement que pour le déroulement des séances de formation. Il est interdit d'introduire dans les locaux des personnes étrangères au stage.

##### **Article 11 – usage du matériel**

Le stagiaire est tenu de conserver en bon état, d'une façon générale, tout le matériel mis à sa disposition pendant le stage. Il ne doit pas utiliser ce matériel à d'autres fins que celles prévues pour le stage et notamment à des fins personnelles sans autorisation. A la fin du stage, le stagiaire est tenu de restituer tout matériel et document en sa possession appartenant à SASU Espace Bégaïement Patricia Bersot

##### **Article 12 – enregistrement**

Il est formellement interdit, sauf dérogation expresse de l'animateur de formation et d'un responsable de **SASU Espace Bégaïement Patricia Bersot**, d'enregistrer ou de filmer les séances formation.

##### **Article 13 – méthodes pédagogiques et documentation**

Les méthodes pédagogiques et la documentation diffusées sont protégées au titre des droits d'auteur et ne peuvent être utilisées autrement que pour un strict usage personnel ou diffusées par les stagiaires sans l'accord préalable et formel de son auteur et de SASU Espace Bégaïement Patricia Bersot.

#### **Sanctions et droits de la défense**

##### **Article 14 – nature et échelle des sanctions**

Tout manquement aux obligations disciplinaires sera considéré comme faute par SASU Espace Bégaïement Patricia Bersot et pourra, en fonction de sa nature et de sa gravité, faire l'objet d'un avertissement écrit, d'une exclusion temporaire ou définitive. L'exclusion du stagiaire ne pourra, en aucun cas, donner lieu au remboursement des frais réglés pour la formation.

##### **Article 15 – droits de la défense**

Aucune sanction ne pourra être infligée au stagiaire sans que celui-ci ait été informé au préalable des griefs retenus contre lui. Lorsque le comportement du stagiaire justifie une exclusion, SASU Espace Bégaïement Patricia Bersot ou son représentant convoque le stagiaire en lui indiquant l'objet de cette convocation. La convocation précise également la date, l'heure et le lieu de l'entretien. Elle est écrite et remise en main propre à l'intéressé contre décharge ou envoyée en lettre recommandée. Au cours de l'entretien, le stagiaire peut se faire assister par une personne de son choix. La convocation mentionnée ci-dessus fait état de cette faculté. Pendant l'entretien SASU Espace Bégaïement Patricia Bersot ou son représentant indique le motif de la sanction envisagée et recueille les explications du stagiaire.

##### **Article 16 – informations**

Le Gérant de SASU Espace Bégaïement Patricia Bersot informe de la sanction prise :

- L'employeur, lorsque le stagiaire est un salarié bénéficiant d'un stage dans le cadre du plan de formation d'une entreprise





Patricia BERSOT  
SASU Espace Bégaiement Patricia Bersot  
Référéncé DATADOCK  
SIRET 821 157 641 00019  
N° Formatrice : 93060782806  
Tel : +33681294417  
Mail : [espace.begaielement.bersot@gmail.com](mailto:espace.begaielement.bersot@gmail.com)  
Site : [www.espace-begaielement.bersot.eu](http://www.espace-begaielement.bersot.eu)  
Adresse : Villa Médicis,  
22 avenue Edmond Rostand,  
06100 Nice

- L'employeur et l'organisme paritaire qui a pris à sa charge les dépenses de formation, lorsque le stagiaire est un salarié bénéficiant d'un stage dans le cadre d'un congé formation.

#### TITRE 4 – conditions d'annulation

##### Article 17 – délais d'annulation

En cas d'annulation du stagiaire plus de 90 jours avant la formation, le remboursement sera effectué au stagiaire après déduction d'une somme maximale de 50 euros pour frais de dossier et de gestion.


Si l'annulation a lieu dans les 90 jours précédant la formation, le prix du stage restera acquis à l'organisme de formation.

En cas d'annulation pour raison médicale ou de force majeure dûment reconnue, le remboursement sera effectué au stagiaire après déduction d'une somme maximale de 50 euros pour frais de dossier et de gestion.

Si un différent ou une contestation n'ont pu être réglés à l'amiable, le tribunal de Nice sera seul compétent pour régler le litige.

##### Article 18 – entrée en vigueur

Ce règlement entre en vigueur à compter de sa ratification par SASU Espace Bégaiement Patricia Bersot. Il sera adressé à toute personne s'inscrivant à un stage organisé par SASU Espace Bégaiement Patricia Bersot.

<b>REGLEMENT INTERIEUR 2018 (2 pages)</b>	<b>Cachet et Signature du stagiaire</b>	<b>SASU Espace Bégaiement Patricia Bersot</b>
Lieu          Date	Faire précéder de « Lu et approuvé »	 <p>SASU Espace Bégaiement Patricia Bersot Adresse : 22 avenue Edmond Rostand, 06100 Nice Tél : +33681294417 SIRET 821 157 641 00019 N° Formatrice : 93060782806 Mail : <a href="mailto:espace.begaielement.bersot@gmail.com">espace.begaielement.bersot@gmail.com</a> Site : <a href="http://www.espace-begaielement.bersot.eu">http://www.espace-begaielement.bersot.eu</a></p>